Image not found or type unknown

reouverture d'enquête après jugement prononcé en assises

Par **mpg82**, le **02/12/2011** à **19:15**

après un homicide survenu en août 2008 ; un jugement en assises a été prononcé en janvier 2011 contre 4 personnes ; 2 condamnés à 13 ans et 4 ans pour blessures volontaires ayant entrainé la mort sans intention de la donner - 2 autres à 3 ans ferme pour non assistance à personnes en péril - ces 2 derniers ont fait appel (jugement rendu le 1er décembre) où ils ont été acquittés au bénéfice du doute - plusieurs choses sont obscurs car il y avait 6 personnes sur les lieux et si ce n'est pas ces 2 là, il nous en manque 4 - que peut-on faire ? " et y a t-il prescription pour une éventuelle réouverture d'enquête ? merci

Par **Louxor_91**, le **03/12/2011** à **10:51**

[citation]que peut-on faire ?[/citation]
donc vous êtes partie prenante dans ce procès ? donc vous avez un avocat ? qu'en pense t'il ? lui avez vous posé la question ? une enquête a été diligentée non ? qu'a t'elle révélée ?

Par **mpg82**, le **03/12/2011** à **15:24**

oui je suis partie civile ; une instruction a été faite , nous avons 4 personnes inculpées ; 4 ont été condamnées ; 2 ont fait appel et ont obtenu gain de cause le 1er décembre acquittées au bénéfice du doute alors qu'elles avaient été condamnés à 3 ans ferme ; l'enquête a prouvé qu'il y avait 5 ou 6 mis en cause ; il en manque 2 ; notre avocat, nous a dit qu'il était possible qu'on ouvre à nouveau une enquête s'il n'y a pas prescription ! cet avocat nous informera en janvier, donc je me pose des questions en attendant ! merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés